



➤ **PLAN D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

Co-construire un projet PLEA

Comment ça marche?

LE PLEA : QUESACO?

Le Plan Local d'Education Artistique, porté par la CAPI et ses partenaires, Education Nationale, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Région Auvergne Rhône-Alpes et Département de l'Isère met en cohérence l'ensemble des dispositifs d'éducation aux arts et à la culture en direction des jeunes, menés sur le territoire de la CAPI.

Il a pour objectif de :

- Mener des actions **coordonnées** et des projets partagés, dans une complémentarité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- **Développer** des projets expérimentaux sur des territoires prioritaires relevant de la Politique de la Ville ou ayant conclu un Projet Educatif De Territoire. Ces projets expérimentaux doivent permettre la recherche en pratiques innovantes et peuvent prendre la forme de résidence-mission.
- **Ouvrir** le champ de l'action culturelle à l'ensemble des problématiques qui font débat dans la société pour favoriser l'expression de l'enfant en ouvrant le champ éducatif à de nouvelles pratiques artistiques (maîtrise de la langue, numérique, éducation à l'image, création de médias,...)



QUELS SONT LES CRITERES ?

- Le projet est construit sur un territoire, en **partenariat** entre une ou plusieurs structure culturelles du territoire, une équipe artistique et un ou plusieurs établissements scolaires.
- Le projet rend possible une **pratique artistique** par les élèves.
- Le projet **favorise un contact** direct avec les artistes, les œuvres et les lieux d'art et de culture
- Le projet aboutit à une **restitution**, réalisation concrète, étape ou finalité de la démarche.
- Le projet doit obligatoirement faire l'objet de **cofinancements coordonnés**.
- Le projet précise les objectifs **pédagogiques et artistiques** poursuivis ainsi que ses critères **d'évaluation**.
- Le projet doit mobiliser plusieurs membres de l'équipe pédagogique, et si possible rayonner dans le quartier : **projets intercycles, liaisons inter-établissements, partenariats, pluridisciplinarité**.

QUELLES SONT LES ETAPES ?

Si au sein de votre établissement, un(e) enseignant(e) ou une équipe éducative veut co-construire un projet d'éducation artistique et culturelle dans le cadre du PLEA, la démarche est simple :

1) RENCONTRER LES STRUCTURES CULTURELLES DU TERRITOIRE :

Amàco (Les Grands Ateliers) (Culture scientifique et technique)
Laetitia Fontaine/04.74.96.89.06 laetitia.fontaine@grenoble.archi.fr

Conservatoire Hector Berlioz (musique)
Fanny Luyat/04.74.93.54.05 fluyat@capi38.fr

Les Abattoirs (musiques actuelles et arts numériques)
Livia Canavesio/04.74.19.14.20 action-culturelle@lesabattoirs.fr

Médiathèques de la CAPI (lecture publique, conte)
Céline Keller/04.74.43.81.67 mediatheque-direction@capi38.fr

Musée de Bourgoin-Jallieu (patrimoine, beaux-arts, histoire des arts, arts plastiques, mode et textiles)
Marion Bosa/04.74.28.19.74 mbosa@bourgoinjallieu.fr

Théâtre Jean Vilar (spectacle vivant)
Caroline Levecque/04.74.28.05.73 clevecque@bourgoinjallieu.fr

Théâtre du Vellein (spectacle vivant)
Eve Domenach/04.74.96.78.96 edomenach@capi38.fr
Emeline Théaude/ 04.74.96.78.96 etheaude@capi38.fr

QUELLES SONT LES ETAPES ?

2) Prendre contact avec les professeurs relais et le référent culture de votre établissement pour le 2nd degré:

Nadine Tournon / nadine.tournon@ac-grenoble.fr
Périne Buffaz / perine.buffaz@ac-grenoble.fr
Julien Maestro / julien.maestro@ac-grenoble.fr

Ou les conseillers pédagogiques arts ou de circonscription pour le 1^{er} degré :

Carine Zache / carine.zache@ac-grenoble.fr
Joëlle Biessy Gonzalez, joelle.gonzalez@ac-grenoble.fr
BJ1/ Thomas Clopez / thomas.clopez@ac-grenoble.fr
BJ2/ Maria Meunier / maria.meunier@ac-grenoble.fr
BJ3/ Richard Fagot / richard.fagot@ac-grenoble.fr

3) Co-construire le projet et remplir le document commun PLEA

- Ne pas oublier de compléter le **Volet Artistique et Culturel du Contrat d'objectifs**.
- Il est très important pour faciliter l'étude des projets que chaque demande fasse figurer **le même titre de projet et le même budget**.

RÔLE DES PROFESSEURS-RELAIS

PROJET

AVANT

- Aide à la construction du projet.
- Liens avec d'autres projets similaires sur le territoire.

PENDANT

- Suivi du projet, avec si possible visite d'étape pour échanger avec les porteurs du projet, les artistes, les élèves.
> Rédaction d'un compte-rendu de visite.

APRÈS

- Aide à la rédaction du bilan si besoin.

Les professeurs relais sont là pour faciliter la mise en place et le déroulement des projets. Il est donc indispensable de les associer dès que possible à leur écriture !



QUELS SONT LES DELAIS ?

1^{ER} ET 2ND DEGRÉ :

Remplir le **document commun du PLEA**
et le transmettre à la structure culturelle partenaire :

avant le 1^{er} juin 2018

& POUR LE 2ND DEGRÉ UNIQUEMENT :

- Collèges : demande auprès du Département dans le cadre du **PICC**
avant le 13 avril 2018
- Lycées, IME, CFA : demande auprès de la Région dans le cadre du dispositif **Découverte Région**
appel à projet ouvert entre début avril et fin mai